

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi, 4 juillet 2022 à 19 h, à la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme France Darveau, M. Laurent Garneau, M. Michel Lequin, M. Denis Perreault, lesquels forment quorum.

Absent : Guy Thériault

Sous la présidence de M. Gilles Gosselin, maire.

Est également présente: Mme Thérèse Lemay, directrice générale, laquelle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, M. Gilles Gosselin, maire, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

ORDRE DU JOUR DE JUILLET 2022

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du mois de juin
- 3.1 Rapport budget 2022
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrits à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Rapport des comités ;
6. M. Maire présente l'information de la MRC- Parc Régional CDEVR fond pour étude
- 6.1 Retour sur le comité Régie des 3 Monts (Résolution)
- 6.2 Acceptation du programme F.R.R (Borne EV- Lumière DEL)
- 6.3 Composition du Comité développement économique (Mise à jour des Comités)
- 6.4 Dossier T.L.N par Michel Prince
7. Administration ;
- 7.1 Confirmation de la subvention de 20 000. \$ du député pour la voirie
- 7.2 Demande de Mme Myriam Michaud fermeture du chemin de la Rive le 30 juillet
- 7.3 Retour sur les ateliers au congrès DG (information remis aux élus)
- 7.4 Information internet Sogetel (Michel Prince)
8. Aqueduc et égouts ;
- 8.1 Résolution réparation d'équipements aqueduc coût de 1000. \$ à 1500. \$
9. Sécurité publique ;
10. Voirie ;
- 10.1 Dossier P.A.V.L refus de la subvention par résolution
- 10.2 Réparation du Chemin Gosford Nord budget de 12 000.\$
- 10.3 Parole à l'inspecteur
11. Loisirs et culture ;

12. Affaires diverses ;
13. Liste de la correspondance ;
14. VARIA
 - 14.1 Nouvelle naissance 100.00\$
 - 14.2 Dossier Lac Coulombe chaque propriétaire achète son bac
 - 14.3 Frais pour conteneur chargés aux propriétaires
 - 14.4 Barrage de castor résolution pour inventaire et demande de permis à la MRC
- 15 Période de questions ;
16. Levée de la séance.

2022-07-121 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Prince, conseiller, appuyée par Michel Lequin conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2022-07-122 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 juin 2022.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 juin 2022 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Lequin conseiller, appuyée par France Darveau conseillère.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2022-07-123 3.1 RAPPORT SUIVI DU BUDGET 2022

BUDGET 2022		RECETTES	
REVENUS	1 221 855.00 \$	1 045 550.00 \$	

	BUDGET 2022	DÉPENSES	DISPONIBLE
ADMINISTRATION	292 684.00 \$	162 372.00 \$	130 312.00 \$
SÉCURITÉ PUBLIC	195 641.00 \$	115 478.00 \$	80 163.00 \$
RÉSEAU ROUTIER	330 083.00 \$	149 284.00 \$	180 799.00 \$
HYGIENE DU MILIEU	141 825.00 \$	50 887.00 \$	90 938.00 \$
AMÉNAGEMENT	73 650.00 \$	32 329.00 \$	41 321.00 \$
LOISIRS CULTURE	179 972.00 \$	28 077.00 \$	151 895.00 \$
AUTRES	8 000.00 \$	3 845.00 \$	4 155.00 \$
TOTAL	1 221 855.00 \$	542 272.00 \$	679 583.00 \$

CONSIDÉRANT QUE le présent rapport concernant le suivi budgétaire est déposé et remis aux élus.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Laurent Garneau conseiller, appuyée par Denis Perreault conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE le présent rapport concernant le suivi budgétaire est déposé et accepter par les membres du conseil.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

4. **PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

2022-07-124 5. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **102 017.82 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lequin conseiller, appuyé par France Daveau conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

COMPTES - CONSEIL du 4 juillet 2022

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 152.75
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 072.49
3	Buffet Lise (méchoui)	3 615.96
4	Visa Desjardins (achat divers)	680.39
5	Gilles Gosselin, maire	984.95
6	Michel Prince, conseiller	406.47
7	France Darveau, conseillère	406.47
8	Laurent Garneau, conseiller	406.47
9	Michel Lequin, conseiller	406.47
10	Guy Thériault, conseiller	406.47
11	Denis Perreault, conseiller	406.47
12	Bell Mobilité inc. (juin)	56.49
13	Buropro (juin)	426.63
14	Cain Lamarre SENCRL (mai)	639.24
15	Desjardins Sécurité Financière (juillet)	1 054.43
16	Entretien Général Lemay (juin)	1 944.51
17	Eurofins Environex (juin)	715.15
18	Gaudreau Environnement inc. (juin)	129.68
19	Gesterra (mai)	9 666.25
20	Hydro-Québec (éclairage public / mai)	267.78
21	Sogetel (juillet)	317.91
22	Sogetel (quai / juillet)	91.93
23	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (Me Pelchat)	911.88
24	Vivaco Groupe Coopératif (juin)	590.59
25	Alarme Bois-Francs inc. (système alarme)	1 977.95
26	Chapiteau Victo S.E.N.C. (location matériel)	1 649.03
27	FQM (formation - rôles & responsabilités élus)	3 044.17
28	Les Services EXP inc. (règlements)	1 724.63
29	Libertevision inc. (On-Vision / tableau numérique)	275.94
30	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	3 600.00
31	Municipalité Saint-Fortunat (congès)	341.56
32	Signalisation Lévis (numéro civique réfléchissant)	249.47
33	Société St-Jean-Baptiste (matériel)	462.00
34	Somavrac C.C. inc. (calcium)	21 772.94
35	Vitrierie ML inc. (thermos)	132.22
36	Ville de Disraëli (quote-part #3)	1 235.04
37	MRC d'Arthabaska (quote-part #4)	28 538.00
38	Total du salaire de la D.G. :	2 189.52
39	Total des salaires & déplacements :	6 067.52
	TOTAL :	102 017.82 \$

6. RAPPORT DES COMITÉS

6. RETOUR SUR LE COMITÉ EN ENVIRONNEMENT

Monsieur maire fait un compte rendu de la séance de la M.R.C

Projet d'un parc régional est en marche et que les frais de l'étude au coût de 28 000.\$ sera financier par la CDEVR et la M.R.C.

Acceptation du projet F.R.R par la MRC

2022-07-125 6.1 DEMANDE DE MODIFIER L'ENTENTE AVEC LA REGIE DES 3 MONTS

CONSIDÉRANT QUE nous désirons faire connaître à la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts, d'apporter une modification au mode de calcul de la quote part annuel, lors de la prochaine entente prévu le 1^{er} janvier 2024.

CONSIDÉRANT QUE nous nous demandons que le partage soit a 75% du R.F.U et de 25% partagé à part égal entre les 5 municipalités faisant parties de l'entente.

En conséquence il est proposé par M. Laurent Garneau, conseiller appuyée par M. Denis Perreault, conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que cette demande soit transmise à la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts pour réviser le mode de calcul des quotes part lors du renouvellement de l'entente le 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-07-126 6.2 ACCEPTATION DU PROGRAMME F.R.R (BORNE EV- LUMIERE DEL)

CONSIDÉRANT QUE nous désirons mandater Madame Thérèse Lemay, directrice générale pour faire les ententes entre les fournisseurs pour réaliser les travaux prévus su programme F.R.R.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par la MRC

En conséquence il est proposé par M. Michel Prince, conseiller appuyée par Mme. France Darveau, conseillère il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que Madame Thérèse Lemay dg soit autorisé a émettre les commandes pour réaliser les travaux prévus au projet F.R.R. et signer les ententes avec les fournisseurs pour la municipalité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-07-127 6.3 COMPOSITION DU COMITE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (MISE A JOUR DES COMITES)

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle fonction est ajouté au comité de la réglementation. La nouvelle fonction est celle concernant le développement économique.

CONSIDÉRANT QUE le nom de M. Denis Perreault soit ajouté à la liste des membres

En conséquence il est proposé par M. Michel Prince, conseiller appuyée par M, Michel Lequin conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que monsieur Denis Perreault sera ajouté aux membres du comité de règlementation et du développement économique de la municipalité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-07-128 6.4 DOSSIER T.L.N

M. Michel Prince fait mention que la directrice générale madame Thérèse Lemay a été nommée présidente d'honneur pour la traversée du Lac Nicolet qui se tiendra le 20 août 2022.

M. Prince fait mention que cette année il y aura un souper méchoui au coût de 20.00\$ pour les 10 ans et plus et pour les 5 à 9 ans montant de 10.00\$ avec un peu d'animation durant la soirée le tout sera terminé à 23 heures maximum.

En conséquence il est proposé par Mme France Darveau, conseillère appuyée par M, Michel Prince conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté.

Que l'activités en soirée soit autorisé jusqu'à 23 heures maximum.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Administration ;

7.1 CONFIRMATION DE LA SUBVENTION DE 20 000. \$ DU DEPUTE POUR LA VOIRIE

Réception de la lettre du Ministre nous confirmant une subvention du montant de 20 000.00\$ pour la voirie locale été 2022.

2022-07-129 7.2 DEMANDE DE MME MYRIAM MICHAUD FERMETURE DU CHEMIN DE LA RIVE LE 30 JUILLET

CONSIDERANT QUE madame Myriam Michaud a présenté une demande pour fermer le chemin de la Rive samedi le 30 juillet de 14h à 22 h.

CONSIDÉRANT QUE l'activité est organiser dans le cadre de la fête des voisins

En conséquence il est proposé par M. Michel Lequin, conseiller appuyée par M, Denis Perreault conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité autorise la demande de madame Myriam Michaud de fermer le chemin de la Rive samedi le 30 juillet de 14h à 22h.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7.3 RETOUR SUR LES ATELIERS AU CONGRES DG (INFORMATION REMIS AUX ELUS)

La directrice générale a fait mention aux élus des ateliers au congrès de l'A.D.M.Q. Des documents d'informations seront transmis aux élus.

7.4 INFORMATION INTERNET SOGETEL (MICHEL PRINCE)

M. Michel Prince fait mention que Sogetel donne les étapes à suivre pour se brancher. Vous devez compléter une demande de pré installation ce qui pourrait vous permettre de gagner un prix et un branchement plus rapide au mois de septembre. Le tout est sans aucune obligation de votre part. Plus d'information seront inscrit sur le Bla Bla.

8. AQUEDUC ET EGOUTS ;

2022-07-130 8.1 RESOLUTION REPARATION D'EQUIPEMENTS AQUEDUC COUT DE 1000. \$ A 1500. \$

CONSIDÉRANT QUE nous avons régulièrement des problèmes de distribution de l'eau potable la pression joue beaucoup.

CONSIDÉRANT QU'une estimation des coûts a été fait au montant de 1 000. \$ à 1 500. \$

En conséquence il est proposé par M. Michel Prince, conseiller appuyée par M, Michel Lequin conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que la dépense est autorisée pour effectuer la réparation du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-07-131 8.2 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2022-06-110

CONSIDÉRANT QUE le montant estimé à la résolution 2022-06-110 ne correspond pas à la réalité des travaux prévus.

En conséquence il est proposé par M. Michel Lequin, conseiller appuyée par M, Denis Perreault conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que la résolution 2022-06-110 est annulée et remplacer par la résolution 2022-07-130.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. SECURITE PUBLIQUE ;

10 VOIRIE ;

2022-07-132 10.1 DOSSIER P.A.V.L REFUS DE LA SUBVENTION PAR RESOLUTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié la demande déposée au programme du P.A.V.L de l'année dernière et qui avait été acceptée par le ministre nous désirons faire connaître qu'on se retire de ce programme.

CONSIDÉRANT QUE la raison principale se sont les coûts et les exigences que la municipalité ne peut être respectés.

CONSIDÉRANT QUE on ne peut engager une taxation beaucoup trop élevée pour nos citoyens avec les tarifs beaucoup trop onéreux pour une population de moins 300 habitants.

CONSIDÉRANT QUE le manque de personnel, le tarif sur le carburant et la pandémie ont fait augmenter les tarifs dans tous les domaines

En conséquence il est proposé par M. Laurent Garneau, conseiller appuyée par Mme, France Darveau conseillère il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens refuse la subvention promise au montant de 2 265 853. \$ qui représentait 75% le 25 % doit être supporter par la municipalité. Le tout sans savoir les coûts supérieurs qui peuvent s'ajouter.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-07-133 10.2 REPARATION DU CHEMIN GOSFORD NORD BUDGET DE 12 000. \$

CONSIDÉRANT QUE la réparation d'une partie du Chemin Gosford Nord est nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE nous désirons effectuer un projet pilot sur ce secteur avec de l'asphalte recyclé.

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué est de 12 000.\$ pour réaliser le projet.

En conséquence il est proposé par M. Laurent Garneau, conseiller appuyée par M. Denis Perreault conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte la dépense au montant de 12 000. \$ pour réaliser le projet pilot sur le chemin Gosford Nord.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10.3 PAROLE A L'INSPECTEUR

11. LOISIRS ET CULTURE

12. AFFAIRES DIVERSES

13. LISTE DE LA CORRESPONDANCE

14. VARIA

2022-07-134 14.1 CADEAU ÉMIS POUR UNE NOUVELLE NAISSANCE DE 100.00\$

En conséquence il est proposé par Mme France Darveau, conseillère appuyée par M. Michel Lequin conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas

Qu'une carte cadeau d'une valeur de 100.00\$ soit émise pour la nouvelle naissance.

2022-07-135 14.2 DOSSIER LAC COULOMBE CHAQUE PROPRIETAIRE ACHETE SES BACS

CONSIDÉRANT QUE les bacs qui était fournis par la municipalité sont retirés.

CONSIDÉRANT QUE Gaudreault nous a avisé que la collecte des bacs ne se fera plus si les bacs demeurent cadencés.

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire que chaque utilisateur de se services devra acheter ses 3 bacs.

CONSIDÉRANT QUE c'est sous sa responsabilité de chaque utilisateur de les garder chez eux.

CONSIDÉRANT QUE lors des collectes chaque personne est responsable d'aller porter son bac en bordure de la Route 161 et après la collecte de le rapporter chez lui.

En conséquence il est proposé par M. Michel Lequin , conseiller appuyée par M. Michel Prince conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas

Que la municipalité a pris la décision de retirer tous ses bacs en bordure du Chemin Cloutier.

Que chaque utilisateur achète ses bacs ils devront les garder chez eux, par la même occasion les citoyens devront les transporter au chemin lors des divers collecte.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-07-136 14.3 FRAIS POUR CONTENEUR CHARGES AUX PROPRIETAIRES

CONSIDÉRANT QUE nous avons malheureusement constaté dernièrement que l'entrée au chemin Cloutier était devenue un dépotoir.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jours après la collecte des objets volumineux les matériaux étaient toujours sur place et que même nous nous sommes aperçus qui en avaient de rajouter.

CONSIDÉRANT QU' un calendrier a été remis à chaque citoyens avec son compte de taxes, On y retrouve également le calendrier des collectes et les matériaux autorisés sur le site de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE pour remédier à cette situation la municipalité a dû faire la location d'un conteneur pour ramasser tous les déchets déposés en bordure du chemin Cloutier.

En conséquence il est proposé par M. Michel Lequin , conseiller appuyée par M. Michel Prince conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas

Que tous les frais encourus à cette situation sera chargé a tous les propriétaires demeurant sur le Chemin Cloutier, Rosa et chemin privé situé au Lac Coulombe.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-07-137 14.4 BARRAGE DE CASTOR RESOLUTION POUR INVENTAIRE ET DEMANDE DE PERMIS A LA MRC

CONSIDÉRANT QUE nous avons plusieurs castors sur notre territoire une demande de permis soit présenté à la MRC d'Arthabaska

En conséquence il est proposé par M. Laurent Garneau , conseiller appuyée par M. Denis Perreault conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas

Que la demande de permis soit adressée à la MRC d'Arthabaska pour piéger les castors sur notre territoire

16. PERIODE DE QUESTIONS ;

Question sur le lavage des bateaux

PRIX DE LA FÊTE NATIONALE

Prix pour balade en ponton : M. Jean Paul Rheault 20.00\$
M. Charles Letarte 20.00\$

Prix pour décoration : Patrick Lemay 15.00\$
Jacques Dufour 10.00\$

Prix jeu questionnaire : André Henri 5.00\$
Johanne Laroche 5.00\$

17. LEVÉE DE LA SEANCE.

Proposé par Michel Lequin à 20h 00

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

SIGNATURE : _____, **maire**

SIGNATURE : _____, **Directrice générale**